

Lettre d'information N°6 - 2023

Assemblée générale
15 avril 2023
La Chapelle en Vercors



Lettre à Madame la Préfète de région

Crest, le 25 avril 2023

Objet : Motion loup / AG 2023 FDC 26

Madame la Préfète,

L'assemblée générale de notre fédération s'est déroulée à La Chapelle en Vercors ce 15 avril 2023. Au cours de celle-ci, nos adhérents ont voté à l'unanimité une motion concernant la présence, jugée excessive, du loup en Drôme et l'action que souhaite mener la Fédération pour participer à la gestion de cette politique publique. Nous vous communiquons en pièce jointe ce texte afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Présent dans notre département depuis 2003, le loup n'a depuis cessé d'accroître sa population. A ce jour, l'estimation d'un minimum de 200 individus est admise au comité départemental dédié à ce grand carnivore. Depuis le retour de l'espèce jusqu'à ce jour, nous ne cessons de constater les effets toujours plus négatifs de la présence non maîtrisée du loup sur les populations d'ongulés sauvages. Disparition du mouflon, disparition du chamois des zones de basses altitudes en sont les plus spectaculaires, mais elles ne sont pas les seules.

Nos adhérents sont exaspérés par ces pertes qu'ils jugent excessives. Ils ne comprennent pas que celles-ci ne rentrent pas en compte dans la gestion du prédateur, alors que ses observations par corps et par traces sont devenues communes.

Lettre d'information N°6 - 2023

Nombre de nos adhérents ont participé à la formation animée par l'OFB sur la biologie du loup, aux différentes opérations techniques, remontent les données qu'ils collectent...etc. Ils ne conçoivent pas que l'Etat, l'Europe, leur imposent une telle quantité de loups. Ils ont bien conservé en mémoire, que le seuil des 500 loups permettrait en France, la viabilité de l'espèce. Aussi 200 loups présents en Drôme, 8 seulement de prélevés cette année, leur semble inconcevable.

Ils éprouvent aussi de l'inquiétude pour leurs chiens, à la chasse ou au chenil et parfois même pour leurs proches, lorsqu'ils habitent en des lieux isolés.

Cette saison, encore plus que pour les autres, quelles que soient les réunions, leurs inquiétudes et leur colère se sont manifestées et renforcées.

De plus ils sont exaspérés par les déclarations mensongères de représentants d'associations de protection de la nature drômoises, qui utilisent le loup pour dégrader l'image de la chasse départementale. Nous ne citerons que le loup de Valberg que nos chasseurs auraient tué, les zones de hurlements provoqués que nous transformerions en sites d'attraction, notre volonté d'éradiquer l'espèce...etc.

Ces principales raisons sont à l'origine de notre volonté de rédiger une motion. Elle est spécifique au monde cynégétique drômois et s'ajoute à des expressions propres à celles du monde de l'élevage. Elle fait la synthèse de propositions collectées lors de diverses réunions tenues dans toute la Drôme.

De façon résumée cette motion :

- Réaffirme que nous ne revendiquons pas le loup pour gibier.
- Affirme que toute action de régulation n'est envisageable que dans le cadre réglementaire général de l'Etat.
- Estime que 50 loups en Drôme serait un nombre satisfaisant pour le monde cynégétique.
- Demande l'utilisation de nos chasses collectives et solitaires pour renforcer l'efficacité des tirs administratifs, contrainte par le milieu très forestier de la Drôme.
- Demande une augmentation du nombre de loups à prélever dans le département.
- Demande de lancer une recherche sur les conséquences de l'enlèvement de la moitié des loups estimés en Drôme.

Lettre d'information N°6 - 2023

Nous ne sous-estimons pas les difficultés d'application de ces mesures. Mais nous pensons qu'elles sont les seules permettant une présence biologiquement satisfaisante du loup, tout en ne pénalisant pas de façon excessive les activités humaines, dont celle de l'exercice de la chasse.

Nous craignons que faute de modifications significatives de la gestion de l'espèce, des actions de braconnage voient le jour. Ce phénomène signerait l'échec d'une gestion que nous jugeons à ce jour trop précautionneuse. Notre

discours toujours constructif, modéré et confiant en l'Etat sur le propos du loup, nous obligerait en ce cas à dégager toute responsabilité.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos très respectueux hommages.

Le président



Rémi GANDY

Copie :

- Madame la Préfète de la Drôme.

Pièce jointe : 1

Assemblée générale du samedi 15 avril 2023 - La Chapelle en Vercors
Motion Loup - *Présentée par monsieur Michel Sanjuan – Vice-président*